

Thème : Actualité du droit des contrats et de la responsabilité civile

Date : Vendredi 22 mai 2026 de 9h30 à 17h00

Lieu : Blois

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Connaître les évolutions récentes du droit des contrats et de la responsabilité civile
- Identifier les points de vigilance

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- Actualité législative du droit des contrats ;
- Actualité jurisprudentielle du droit des contrats ;
- Actualité législative de la responsabilité civile ;
- Actualité jurisprudentielle de la responsabilité civile ;

➤ Moyens pédagogiques :

Intervention orale interactive, remise d'un support écrit contenant une sélection de textes législatifs et de décisions de justice.

➤ Modalités d'évaluation finale :

un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Monsieur Valerio FORTI, Professeur de droit privé, Agrégé des facultés de droit

Informations importantes :

- **Tarifs :**
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 190€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - 170€ si inscription au moins 4 jours avant la formation
Avocats « jeune Barreau » : 100 € la demi-journée de formation (hors abonnement) - 85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation
 - Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.
- Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.